

L'employeur doit il s'adapter aux horaires des bus ?

Par lurie901, le 10/12/2013 à 18:41

bonjour à tous,

je suis travailleur handicapé dans un cat et il s'avère que le matin je commence mon travail à 7h30 j'ai un bus à 6h57 et j'arrive à 7h10 j'attends 20 minutes au froid... Toutefois j'ai un bus à 07h17 mais j'arrive à 7H35 sur mon poste de travail. L'employeur doit il s'adapter aux horaires des transports en commun ? Quels sont les articles de loi ? Aidez moi car mon employeur m'a disputé ce matin pour 5 minutes de retard me disant que je devais venir à pieds mais etre a l'heure j ai besoin d'une reponse urgente merci[smile31]

Par domat, le 10/12/2013 à 20:11

bjr,

l'employeur n'a pas à fixer ses horaires selon ceux des transports en communs qui d'ailleurs varient selon les lignes de bus. cdt

Par **P.M.**, le **10/12/2013** à **22:21**

Bonjour,

Effectivement, l'employeur n'a pas d'obligation d'adapter les horaires de travail pour chaque salarié(e) qui peut utiliser un moyen de transport différent que les autres membres du Personnel mais s'il y a des Représentants du Personel dans l'entreprise, vous pourriez leur parler du problème que vous rencontrez...